



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 13 décembre 2022

Délibération CA – 2022-12-13-02

Relative à l'approbation Budget Rectificatif n°3 de l'exercice 2022

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat

Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 décembre 2022

- **Point de l'ordre du jour**

- 2. – BR n°3 de l'exercice 2022

- **Article 1** : Le Conseil d'Administration se prononce sur le Budget Rectificatif n°3 de l'exercice 2022 présenté dans les 10 tableaux GBCP dont les 4 soumis au vote.

- 170 ETP de plafond d'emplois
- 15 028 624 € d'autorisations d'engagement
- 20 781 201 € de crédits de paiement
- 13 224 214 € de recettes
- - 7 556 987 € de solde budgétaire
- - 7 556 987 € de variation de trésorerie
- - 848 224 € de résultat patrimonial
- - 680 933 € de capacité d'autofinancement
- - 4 586 010 € d'abondement du fonds de roulement

Nombre de membres participant à la délibération : 14
Abstentions : 0
Pour : 14
Contre : 0

Fait à Limoges le 13 décembre 2022

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi